

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > AFFIRM

AFFIRM



AFFIRM

Dernière mise à jour :

04.10.2021

Insecticides

Protection des cultures

N° AMM :

2100231

Composition:

0.95 %

emamectine benzoate

Famille chimique:

Avermectines

Formulation:

SG Granulé soluble dans l'eau

Mode d'action:

Curatif

Préventif

Foliaire

Ingestion : action principale

Action de choc : efficace sur les larves même âgées (test IFV sur Eudemis, larves de 14j)

AFFIRM est un insecticide pour les arbres fruitiers, la vigne et certaines cultures légumières, pour lutter contre le carpocapse, la tordeuse orientale, les tordeuses des fruits, l'anarsia, les tordeuses de la grappe, les chenilles défoliatrices, les chenilles foreuses, les noctuelles, et la pyrale du maïs. A base d'emamectine benzoate, il présente une très bonne activité ovo-larvicide.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

[Précédent](#)

3

Pois mange-tout

Pommette

Pommier

Porte graine - Potagères, PPAMC et florales

Roquette plein champ

Roquette sous serre

Tomates - plein champ

Tomates - sous serre

Vigne - raisin de cuve

Vigne - raisin de table

[Précédent](#)

Classement**SGH09****Mention d'avertissement**

Attention

Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 6 Heures en plein air
- Pour les locaux : 8 Heures sous serre après ventilation

Mentions de danger

- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière à la dose de 2 kg/ha et de 5 mètres pour tous les autres usages.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière et de 5 mètres pour tous les autres usages.
- Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est composée de plantes attractives. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats.
- Spe8 Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et un jour après le traitement. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.
- Stocker la préparation à l'abri de la chaleur.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Préparation de la bouillie

AFFIRM s'utilise en pulvérisation après mise en suspension dans l'eau. 1) Remplir la cuve du pulvérisateur au tiers. 2) Mettre l'agitateur en marche. 3) Verser la quantité nécessaire de AFFIRM : chargement par le haut, enlever l'éventuel tamis avant de verser AFFIRM - 4) Maintenir une bonne agitation durant la préparation de la bouillie. 5) En cas de mélange attendre la dissolution complète de AFFIRM avant d'introduire l'autre produit. 6) Compléter le remplissage de la cuve.

Pulvérisation

Veiller à assurer une parfaite couverture de la végétation. Bien régler l'appareil pour obtenir une bonne répartition. Bien adapter la pulvérisation dans le cas de la localisation de la bouillie (ex tordeuses de la vigne).

Volume d'eau

A adapter en fonction du système de pulvérisation (jet projeté ou jet porté ou pneumatique) et en fonction du volume des arbres ou de la vigne.

Paramètres pression

A adapter en fonction du système de pulvérisation (jet projeté ou jet porté ou pneumatique) et du type de buse

Délai sans pluie

1 à 2 h et renouvellement après 60 mm

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.

- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- AFFIRM® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

AFFIRM® - AMM N° 2100231 - Composition : 0.95 % emamectine benzoate * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière à la dose de 2 kg/ha et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est composée de plantes attractives. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Spe8 Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et un jour après le traitement. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
